

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 décembre 2024 à 19h00
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 4 décembre 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE : Christian TRAUTMANN

PRESENTS : Marie-Claude FILSER, Nicolas HAENSLI, Christian TRAUTMANN, Charles SUSS, Rachel KAUFFER, Frédérique HETZEL LAEUFFER, Michel MULLER, Catherine ATTALI, Nathalie EHRSTEIN, Bernard CHARBAU,

EXCUSES : Mireille ALBECKER, Marie-Christine PATOU-PERROT, Yannick RICHTER,

ABSENTS NON EXCUSES : Jérôme DE POURTALES, Audrey WAGNER, Mickaël HEIBY,

SECRETAIRE : Bernard CHARBAU

PROCURATION : Mireille ALBECKER à Rachel KAUFFER, Marie-Christine PATOU-PERROT à Christian TRAUTMANN, Yannick RICHTER à Marie-Claude FILSER,

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer : Bernard CHARBAU

2) Approbation du Compte-rendu de la dernière séance

Le compte-rendu de la séance du 19 novembre 2024 est approuvé à **13 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION** des membres présents et représentés.

3) DELIB 76/2024 : Autorisation de dépenses avant le vote du budget 2024

VU l'article 1612-1 et L5217-10-9 du CGCT précisant que l'exécutif de la commune peut, sur autorisation de l'organe délibérant, dans l'attente du vote du budget 2025, engager, liquider et surtout mandater, donc payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente (en 2024), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que l'assemblée délibérante vote les crédits par chapitre,

Le maire informe l'assemblée que le montant et l'affectation des crédits doivent être précisés dans l'autorisation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'autoriser** le maire, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la

limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1^{er} janvier 2025

- **De dire** que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante et inscrits aux budgets 2025 lors de leurs adoptions :
- **D'autoriser le maire** à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération,

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE			
Chapitre / Article	Intitulé	Crédits ouverts en 2024 (BP) en €	Autorisation de crédits jusqu'au vote du BP 2025 en €
Chapitre 204 – Subventions d'équipements		12 000,00 €	3 000,00 €
20422	Bâtiments et installations	12 000,00 €	3 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		1 809 561,34 €	452 390,34 €
2111	Terrains nus	96 480,00 €	24 120,00 €
2117	Bois et forêts	23 475,00 €	5 868,75 €
2128	Autres agencements	421 617,20 €	105 404,30 €
21311	Hôtel de ville	278 955,00 €	69 738,75 €
21312	Bâtiments scolaires	17 000,00 €	4 250,00 €
21318	Autres bâtiments publics	27 500,00 €	6 875,00 €
2132	Immeubles de rapport	54 337,74 €	13 584,44 €
2138	Autres constructions	14 239,58 €	3 559,90 €
2151	Réseaux de voirie	756 075,62 €	189 018,91 €
2152	Installations de voirie	32 400,00 €	8 100,00 €
21534	Réseaux d'électrification	9 355,54 €	2 338,89 €
21568	Autre matériel, outillage	16 882,20 €	4 220,55 €
2158	Autres installations	2 000,00 €	500,00 €
21828	Autres matériels de transport	53 243,46 €	13 310,87 €
21838	Autre matériel informatique	2 000,00 €	500,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00 €	500,00 €
2188	Autres immobilisations	2 000,00 €	500,00 €
Chapitre 23 -Immobilisations en cours		0,00 €	0,00 €
238	Avances et acomptes	0,00 €	0,00 €
Chapitre 27 -Autres immobilisations financières		200,00 €	50,00 €
275	Dépôt et cautionnement	200,00 €	50,00 €
276348	Autres communes	0,00 €	0,00 €

BUDGET CAMPING			
Chapitre / Article	Intitulé	Crédits ouverts en 2024 (BP + DM)	Autorisation de crédits jusqu'au vote du BP 2025
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		1 000,00 €	250,00 €
2033	Frais d'insertion	1 000,00 €	250,00 €
2051	Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		681 893,84 €	170 473,46 €
2125	Terrains bâtis	288 970,10 €	72 242,53 €
2138	Autres constructions	197 037,78 €	49 259,45 €
2155	Outillage industriel	1 000,00 €	250,00 €
2183	Matériel de bureau	21 000,00 €	5 250,00 €
2184	Mobilier	151 885,96 €	37 971,49 €
2188	Autres	0,00 €	0,00 €
238	Avances versées	20 000,00 €	5 000,00 €

4) DELIB : 77/2024 : Décision Modificative n°1 du budget principal

VU la délibération n° CD-2021-8-7-1 en date du 6 décembre 2021 du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace approuvant la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage aux communes pour des opérations de travaux en traverse d'agglomération,

VU la délibération n° 05/2022 du conseil municipal en date du 8 février 2022 autorisant le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur la RD 65 - traverse de Pfaffenbronn,

Considérant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec la Collectivité Européenne d'Alsace en date du 15 septembre 2022 fixant les modalités de transfert de maîtrise d'ouvrage ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle,

Considérant l'annexe 3 de l'enveloppe financière définitive en date du 13 novembre 2024 pour un montant de 187 209.34€ TTC

Le maire propose à l'assemblée de procéder à une décision modificative du budget principal 2024 de la commune :

Opérations réelles en Dépenses de la section d'investissement :

Compte 458106 : Opération sous mandat 187 209.34 €

Opérations réelles en Recettes de la section d'investissement :

Compte 458206 : Opération sous mandat 187 209.34 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'autoriser le maire à inscrire les crédits nécessaires à l'opération et à procéder aux écritures comptables.
- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

5) DELIB 78/2024 : Décision Modificative n°1 du budget CAMPING

- Vu la notification du marché « requalification des abords de l'Etang du Fleckenstein » en date du 17 octobre 2024 à la société COLAS pour le lot 1 et à la société SIGNASOLUTION pour le lot 2,
- Vu les garanties financières demandées et les conditions de versement de l'avance figurant dans le cahier des clauses administratives particulières du marché,
- Il convient de transférer des crédits au compte d'investissement 238 pour le paiement d'une avance de 5% du montant du marché TTC,
- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le transfert des crédits suivants :**

		Prévus BP	Transfert	Nouveau BP
C/238	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles		+ 22 000 €	
Chapitre 23		0 €	+22 000 €	22 000 €
C/2184	Mobilier		- 22 000 €	
Chapitre 21		681 893.84 €	- 22 000 €	659 893.84 €

Clôture de la séance à 19h45

Secrétaire de séance,
Bernard CHARBAU



Le Maire,
Christian TRAUTMANN


